

Fiche d'inscription à l'



Section enfants et jeunes de l'Association Sportive des Semboules d'Antibes escalade

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Noms des responsables légaux de l'enfant :

Tél. fixe :

Tél. mobile :

Courriel(s) :

Personnes habilitées à venir chercher l'enfant **munies d'une pièce d'identité si ce n'est qu'occasionnel** :

Nom et prénom	Qualité	Téléphone

Si vous autorisez votre enfant à rentrer seul écrivez : « J'autorise mon enfant à quitter le gymnase seul à la fin de son cours. », datez et signez.

Personnes à prévenir en cas d'accident **si différentes des précédentes**:

Nom et prénom	Qualité	Téléphone

Je soussigné(e) _ _ _ _ _ autorise le moniteur et/ou les responsables de l'association à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident de mon enfant au cours des activités escalade.

Datez et signez.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du règlement intérieur de l'association.

Je soussigné(e) _ _ _ _ _ déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance.

Datez et signez.

Enfin, dans le cadre des diverses activités nous sommes amenés à photographier les enfants et éventuellement vous-même.

L'acceptez-vous ? oui
 non

Acceptez-vous que ces photographies figurent sur notre site internet ? oui
 non

Datez et signez.

Joindre à cette fiche :

- une photo d'identité récente,
- si vous n'avez pas de courriel, 6 enveloppes timbrées à votre adresse,
- **un certificat médical** mentionnant « **apte à la pratique de l'escalade, y compris en compétition** »
- le montant de l'adhésion au club soit 20 €
- **le montant de l'adhésion FFME**, variable en fonction de la formule d'assurance choisie : **licence 28,20€ + ?€** (responsabilité civile, obligatoire) ou **licence + assurance base, 10€** ou **licence + assurance base+, 13€** ou **licence + assurance base++, 20€** augmentée d'éventuelles options (par ex. ski, 5€). Nous remettre le coupon d'assurance.
- le montant des cours et sorties, soit 55 € par trimestre pour le premier groupe (1h) et 60 € pour les suivants (1h1/4).

Vous pouvez régler chaque trimestre séparément mais nous vous demandons, par souci de simplicité, de nous remettre 3 chèques en début d'année, à l'ordre d' ASSA . Ils seront encaissés en septembre, janvier et avril. Merci.